



CSA du 21 juin 2023 – Académie de Montpellier

Déclaration liminaire du SNALC

Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Commençons par le sujet qui fâche et fait réagir dans tous les EPLE de l'académie, le fameux Pacte. Il est évident que ce qui est à l'heure actuelle raconté dans nos écoles, collèges, lycées a toutes les chances d'être faux, imprécis et incomplet. En effet, d'un établissement à l'autre, les chefs d'établissement jonglent avec les injonctions contradictoires, des diaporamas, des notes de service... et proposent des contrats sans aucune certitude du cadre règlementaire dans lequel ils s'inscriront. Aucun décret, aucune circulaire n'est encore parue, et plus inquiétant encore ; le ministère avoue sans rougir ne pas encore avoir de réponse à des questions toutes simples de mise en œuvre, nous en voulons pour preuve le déroulement affligeant du dernier CSA ministériel. Nous reconnaissons là la méthode Macron dans toute sa splendeur : de la sérénité, aucune précipitation, et surtout pas de com...

Le gouvernement se montre pressé de nous « revaloriser », ou du moins de le faire croire. Il jure la main sur le cœur avoir compris que les personnels de l'éducation étaient sous-payés. Mais dans les faits, la revalorisation proposée est insultante ; la partie socle, qui concerne tout le monde sans condition, est d'à peine 6 à 10% pour les jeunes enseignants, et ne dépasse guère les 3% au-delà du 7^e échelon (rappelons que cela concerne 70% des enseignants)... Dans un contexte où l'inflation frise les 7%, on ne peut pas parler de revalorisation, même pas d'un rattrapage. En fait pour espérer une réelle augmentation de leur salaire, les enseignants ne se voient proposer qu'un mauvais remake du « travailler plus pour gagner plus », alors qu'ils ont déjà les classes les plus chargées d'Europe, et sont parmi ceux qui passent le plus de temps devant les élèves. Ce n'est pas le SNALC qui le dit, c'est le rapport de 2022 de la DEPP !

Il devient consternant de voir des encadrants vouloir passer en force, par des chantages, des pressions, voire même des fiches de vœux d'emplois du temps qui vous encouragent à « pactiser ». Votre pacte est rejeté majoritairement par l'ensemble des syndicats et l'ensemble des personnels. Vous aurez à la marge des « pactisants » pris le couteau sous la gorge financièrement qui n'ont d'autres choix que d'accepter à contre cœur ; père ou mère élevant des enfants seuls, payant des pensions alimentaires, des crédits de maisons, victimes d'accidents de la vie ; face à une inflation galopante qui met aujourd'hui les cadres A de l'éducation en position de précarité. La presse parle de prolétarianisation de l'enseignement Français, et le mot est plus que bien choisi. Et que dire du mépris qui est fait aux PLP... 6 briques sinon rien. Ooops pardon, cette déclaration a été rédigée hier, aujourd'hui ça a encore changé... le SNALC imagine qu'il y avait trop de candidats souhaitant pactiser dans ces conditions...

Démissions, difficultés à recruter... ne sont que les prémices d'un naufrage annoncé si le navire EN persiste à naviguer dans ces eaux troubles. Laissons le mythe de Faust où il est, et rendons aux

professeurs Français un positionnement respectable dans les grilles salariales pratiquées partout ailleurs en Europe.

Le SNALC réclame une hausse du point d'indice indexée à l'inflation. Pour ceux qui veulent travailler plus pour gagner plus, il existe déjà le système des heures supplémentaires. Nul besoin d'inventer des gadgets que personne ne réclame, pas même les chefs d'établissement ni les IEN.... Alors s'il vous plaît retirez votre pacte et réinjectez cet argent de façon solidaire à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, prioritairement les plus précarisés.

Sur un tout autre sujet, le SNALC se félicite de l'accord cadre signé autour de la question du télétravail qui répond à une forte demande des agents de mieux concilier activité professionnelle et vie personnelle. Ce texte est très important, essentiellement pour les personnels administratifs en EPLE puisque, avec les personnels sociaux et de santé, ils pourront désormais accéder au télétravail. Nous rappelons que ce n'est pas un droit, ni une obligation. Le SNALC est favorable au télétravail réversible, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, les aléas de la vie peuvent modifier les besoins de chaque agent et se laisser une certaine flexibilité, dès lors qu'il y a accord des deux parties, est une bonne chose.

Pour les mêmes raisons, le recours au télétravail sous forme de jours flottants est lui aussi accueilli favorablement par le SNALC, dès lors que 2 jours de présence sur site maintiennent le lien avec l'équipe et limitent les risques d'isolement professionnel.

Le SNALC veillera à ce que le droit à la déconnexion reste acquis à tous les agents (en télétravail ou non) : c'est un droit opposable à ne pas subir de sollicitation pendant les heures et périodes non travaillées.

Enfin nous veillerons à ce que l'exercice en télétravail ne puisse pas avoir de conséquences sur l'attribution d'éléments variables de la rémunération, sur la mobilité, l'avancement, la promotion, la formation et également sur l'accès aux emplois de direction et d'encadrement.

Syndicat pragmatique, le SNALC signe tout accord qui va dans le bon sens et celui-ci même s'il peut être encore amélioré permettra à bon nombre d'agents de s'y retrouver.

Revenons sur un sujet sulfureux : Le SNALC dénonce les annonces faites la semaine dernière sur la possibilité de faire les séjours SNU (Service National Universel) sur temps scolaire en classe de seconde, entraînant la suppression de deux semaines de cours pour les élèves qui y participeraient.

L'Éducation nationale n'a pas à être le dépotoir des lubies du président de la République. Le SNALC demande l'arrêt du SNU et le reversement de l'intégralité de son budget pour le rattrapage salarial des personnels de l'Éducation nationale.

Comme le SNALC l'a exprimé avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives, sur le temps scolaire, les élèves ont besoin d'école, pas de SNU.

Le SNALC appelle l'ensemble des collègues des lycées généraux, technologiques et professionnels à refuser de s'inscrire dans ces projets, et les Conseils d'administration des établissements à ne pas les voter.

Concernant la formation des agents, sujet que nous allons aborder ce jour, pour le SNALC, elle doit se faire en présence et permettre les échanges entre pairs. De plus, elle doit se faire sur le temps de travail. Enfin, comme le Ministère le promettait lui-même dans son schéma directeur de la formation, elle doit partir des besoins des personnels et non être dans une logique de l'offre comme cela était le cas auparavant.

Le plan de formation proposé ne répond pas à ces critères. Il propose des Webinaires et des séminaires, dont le calendrier est inconnu lors de l'inscription. Et l'immense majorité des formations proposées ne

sont que le reflet des préoccupations ministérielles du moment et vectrices d'une adaptation des personnels aux récentes réformes.

Si certains points sont positifs, comme les formations à la mobilité des personnels, d'autres posent problème. Pour le SNALC, par exemple, le SNU n'est pas un dispositif de l'Éducation nationale stricto sensu. Nous ne souhaitons donc pas qu'un nombre certain de formations y soient consacrées.

Par ailleurs, il manque des éléments importants. Parmi toutes les formations liées à l'enseignement, aucune ne vise à élargir les pratiques. Toutes semblent viser à enfermer les collègues dans celles que le Ministère juge bonnes ou dans la course à l'échalote de l'innovation. Enfin, parmi toutes celles proposées aux personnels encadrants, aucune ne vise à développer un pilotage « bienveillant ». Tout semble viser à un néomanagement abscons.

L'écart est grand entre les annonces ou les besoins réels des personnels et ce qui est proposé dans ce plan de formation. Pour le SNALC, il est grand temps que le Ministère se dote d'outils pour recueillir réellement les besoins et les aspirations des personnels et ne se contente plus de remontées transformées à chaque étage du système.

Pour terminer, une forte émotion existe suite au décès de Lindsay. Le SNALC comprend donc la volonté ministérielle d'agir et partage son objectif de construire quelque chose de plus efficace pour lutter contre le harcèlement.

Par contre, l'organisation d'une heure sur le cyberharcèlement de manière très rapide est contestable tant du point de vue pédagogique que du point de vue de l'efficacité. Une telle intervention ne s'improvise pas.

Le SNALC demande donc un Groupe de Travail académique sur pHARe afin d'avoir un vrai bilan et de permettre d'améliorer le fonctionnement de la lutte contre le harcèlement à l'École. En effet, des remontées nous parviennent montrant :

Une forme de saupoudrage qui n'est en rien une marque d'efficacité,

- Des formations faibles notamment parce que fonctionnant en « autoformation » devant écran,
- L'absence d'échanges entre pairs sur des situations vécues, qui peuvent pourtant aider à mieux comprendre des situations et à trouver des remédiations efficaces,
- Des référents qui n'étaient pas forcément volontaires et se sont retrouvés pris au dépourvu,
- Un besoin de temps déchargé pour assurer les missions de référents,
- Une difficulté pour lutter contre la part « cyber » du harcèlement,

En plus du dispositif pHARe, il y a quelques incontournables pour lutter contre le harcèlement.

Il faut sortir des éléments de langages que l'on entend encore trop souvent de la part de certains encadrants consistant à minimiser la portée des actes de harceleurs (Ce ne sont que des mots d'enfants, il faut laisser les jeunes régler leurs différends...)

Les textes en préparation, sur le premier degré, visant à permettre le déplacement du ou des harceleurs suivent une logique intéressante. De manière générale, il ne faut plus que les victimes soient celles qui sont obligées de partir.

La volonté du Ministère d'octroyer la protection fonctionnelle de manière automatique – ou facilitée – est positive. En effet, dans des situations où le harcèlement n'est pas avéré, des collègues se sont retrouvés livrés à la vindicte des médias.

Enfin se pose la question des moyens humains à l'École, notamment chez les personnels des services sociaux. Ces collègues sont essentiels pour repérer les dysfonctionnements familiaux qui peuvent engendrer dans certains cas des pratiques de harcèlement. De manière générale, la fréquence des situations et le poids médiatique sur le sujet font reposer une charge importante sur les personnels de l'Éducation nationale, qu'il faut prendre en compte.

Nous vous remercions de votre attention